



# CAP 2024 JUNIOR

## Golf **Disneyland** Paris

### Mercredi 12 Juin 2019

**Règlement 2019**

Ouvert à tous les jeunes de Seine et Marne

#### **REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète le règlement général des épreuves de la Ligue Ile de France. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux. Prévoir une tenue correcte pour tous les enfants. Aucun joueur ne pourra prendre le départ en jeans ou sans chaussures adaptées.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS**

La composition des équipes est de la décision du CDGolf77, sachant que les jeunes concernés seront soit les jeunes participant aux qualifications Ligue Ile-de-France aux championnats de France des Jeunes, soit des jeunes participant aux regroupements du CDGolf77

#### **REGLEMENT (cf : règle générale des compétitions de la ligue):**

La « CAP 2024 Junior » est une compétition organisée par le Comité Départemental de Golf de Seine et Marne et le golf Disneyland pour les jeunes espoirs seine-et-marnais. Elle a pour but de préparer nos jeunes à soutenir le golf aux Jeux Olympiques de Paris en 2024

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS :**

Epreuve réservée aux joueurs et joueuses des catégories au 1er janvier 2019 : Minimes, Benjamins et U12 (donc nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003)

Les joueurs doivent être :

- Licenciés auprès de la FFG dans une AS de Seine-et-Marne
- A jour de leur certificat médical le jour précédent l'épreuve

#### **FORMULE DE JEU :**

Epreuve individuelle voyant s'affronter, sur 9 trous, en stroke play, les meilleurs jeunes joueurs de Seine-et-Marne.

Les U12 et Benjamins jouent des marques rouges, les benjamins jouent des marques jaunes, les minimes garçons des marques blanches et les minimes filles des marques bleues

Un classement brut pour le meilleur score garçon et meilleur score fille toutes catégories confondues.

Un classement net des trois meilleurs joueurs et des trois meilleurs joueuses toutes catégories confondues.

#### **ORDRE DE JEU :**

Suivant la grille de départ à consulter sur le site du Comité : <http://www.cdgolf77.com/>

### **RESPONSABILITE DU CLUB RECEVANT LA COMPETITION :**

Il est recommandé au club de bloquer les départs une ½ heure avant le premier départ de la compétition.

Le Comité Départemental devra prévoir 1 ou 2 bénévoles pour suivre chacune des parties. Les parents ne pourront pas suivre leurs enfants.

### **SUIVEURS DE PARTIE**

Lors de la remise des cartes de parcours le comité demandera à des adultes d'être suiveur de partie.

Ces suiveurs de partie ne sont ni cadet, ni arbitre, ni marqueur, ni membre du comité et s'assureront d'un bon rythme de jeu, d'un bon état d'esprit des joueurs et que le score à la fin de chaque trou soit conforme

Ils informeront le comité de l'épreuve de tout problème et de tout incident rencontré. À chaque interrogation, ils appelleront un arbitre s'il y en a un de présent lors de cette compétition.

Les suiveurs de partie ne sont pas autorisés à aller sur les greens.

Les parents ou dirigeants de club ne seront pas autorisés à suivre la partie où se trouve leur enfant sous peine de disqualification de la partie où il joue.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

### **ACCOMPAGNATEURS**

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

### **EPREUVE NON-FUMEURS (cf. Règlement Général des Epreuves Jeunes) :**

Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné, et par conséquence de l'équipe pour la partie concernée.

### **ORGANISATION**

#### **ARBITRAGE :**

Seuls les arbitres FFG, s'ils sont présents, sont habilités à intervenir dans des cas d'application des règles de golf. Mais s'agissant d'une compétition pour jeunes joueurs, dont le but est autant éducatif que sportif, les capitaines et responsables des équipes peuvent intervenir conjointement s'ils le jugent nécessaire.

### **AUTORISATIONS A FOURNIR**

Un document devra être signé pour les jeunes (qui ne l'ont pas encore signée pour l'année 2019):

Une autorisation parentale pour le droit à l'image.

Une autorisation parentale pour l'autorisation de prélèvement anti dopage.

Une autorisation parentale d'urgence médicale et chirurgicale.

### **COMITE DE L'EPREUVE :**

Le comité du championnat est composé d'un représentant du comité départemental de Seine et Marne, du directeur du Golf Disneyland (ou son représentant) et d'un représentant de l'AS du Val d'Europe.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toute décision qu'il jugera utile au bon déroulement de la compétition.

### **ETHIQUE :**

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquettes à l'envers, etc.

Le Comité Départemental exige de la part des joueurs, une excellente attitude générale (étiquette, respect des installations et des dirigeants, fair-play, ...)

### **CADETS :**

Aucun cadet n'est autorisé, (Idem cf ; championnat de France des Jeunes).

### **CHARIOT ELECTRIQUE :**

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

**FICHE D'URGENCE MEDICALE**  
**(Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

CP+Ville .....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de Golf de Seine et Marne, de la Ligue Ile-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avvertir les services de secours d'urgence (SAMU) afin que le joueur mineur :

(nom et prénom).....

né(e) le .....

soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de Golf de Seine et Marne, la Ligue Ile-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforceront de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :	
Adresse mail (obligatoire) :	
N° de téléphone domicile :	
Adresse mail (obligatoire) :	
N° portable de la mère :	
N° de téléphone du travail de la mère :	
N° portable du père :	
N° de téléphone du travail du père :	

Nom et N° téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles)

.....

Fait à ....., le.....

**Signature du représentant légal /des représentants légaux**

**NUMEROS UTILES :**

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

Medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

- Document original à conserver au club et copie à envoyer au Comité Départemental de Golf de Seine et Marne à Jean Pierre CAILLAUD : caillaud.jeanpierre@neuf.fr

- Document valable à dater de ce jour et pour toute la saison



Fédération Française de Golf



Ligue Ile de France de Golf



Comité Départemental de Golf de Seine et Marne

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIE  
(pour les mineurs)**

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....  
.....

Parent(s) de :	
NOM :	
Prénom :	
Né le :	
Domicilié à :	

Autorise par la présente le Comité Départemental de Golf de Seine et Marne à publier la (des) photographie(s) ainsi que toutes vidéos sur lesquelles mon enfant mineur figure, prises dans le cadre de ses activités de Comité Départemental, pour une durée indéterminée.

**La présente autorisation est personnelle et incessible.**

**Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.**

**La présente autorisation peut être résiliée à tout moment par le Comité Départemental et/ou les représentants légaux signataires.**

Fait à ....., le.....

**Signature du représentant légal/des représentants légaux**



Fédération Française de Golf



Ligue Ile de France de Golf



Comité Départemental de Golf de Seine et Marne

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.**

**'En application de l'article R.232-52 du code de sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**: (Nom Prénom de l'enfant) :  
.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :  
(Nom et Prénom de l'enfant) :  
.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif. Il est valable pour la saison sportive 2019.

Fait à ....., le .....

Signature :

*« Article R. 232-52 du code du sport*

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

**L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).**

**L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.**